



ATELIER DE CONCERTATION

GESTION PARTICIPATIVE DES EAUX D'IRRIGATION DANS
LES SECTEURS N1-2 ET N1-3 DU PERIMETRE N'FIS
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

02 JUILLET 2019

Auteurs : Abdessamad Hadri
Amar Imache
Lisode
Marc Haering
Adnan Fririka
GIZ

VERSION : Septembre 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse au Maroc
Bureau de programme de la coopération suisse

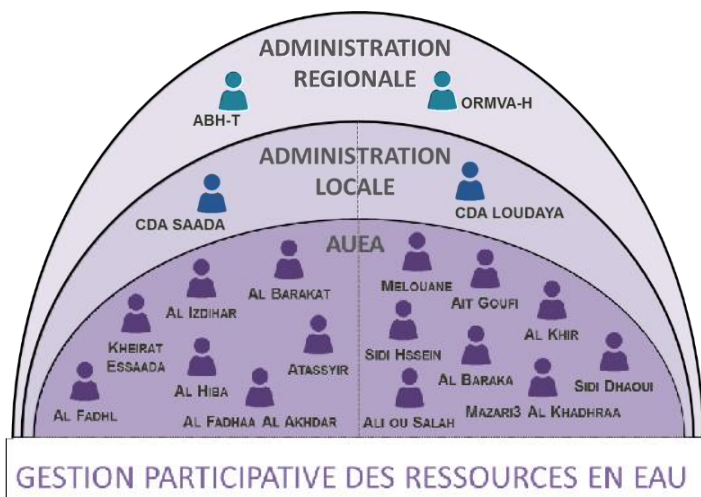


Programme d'Appui à la Gestion
Intégrée des Ressources en Eau
برنامج دعم التدبير المتكامل للموارد المائية

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Dans le territoire du N'Fis, les agriculteurs de la Grande Hydraulique en général, et particulièrement ce des secteurs N1-2 et N1-3, souffrent d'un déficit notable de fourniture en eau de surface en raison des sécheresses récurrentes observés ces dernières années. Etant donné que cette situation entraîne impérativement le recours aux eaux souterraines déjà dans un état de surexploitation avancé, une dynamique a été mise en place qui vise l'usage économe et efficient des ressources en eau. Le projet de reconversion collective des périmètre irrigués en cours de mis en place par le Département de l'Agriculture, présente une opportunité à la fois pour les agriculteurs et les gestionnaires concernés pour arriver ensemble à des solutions permettant l'amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation et garantir la durabilité de l'activité agricole. La Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau signé en 2018 s'inscrit dans cette dynamique et s'appuie sur davantage de dialogue et de concertation qui implique toutes les parties prenantes.

UNE CONCERTATION ENTRE AUEAS ET L'ADMINISTRATION POUR UNE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU



En vue de réussir les efforts déployés en matière d'économie d'eau, l'objectif aujourd'hui est donc de créer un espace de concertation pour définir collectivement des règles de gestion, d'économie et de contrôle des eaux d'irrigation applicable à tous les agriculteurs dans les secteurs concernés. Cet espace de dialogue présente un intérêt certain pour les agriculteurs qui développeront ainsi une vision plus claire sur le devenir des AUEA une fois les travaux

d'équipement achevés et qui participeront d'autant plus dans la distribution et la gestion de l'eau.

LA FINALITÉ : LE CONTRAT DE GESTION PARTICIPATIVE DE L'EAU

Le contrat de gestion participative constitue l'outil efficace pour mettre en œuvre des actions concrètes garantissant l'engagement des agriculteurs d'une part, et d'autre part des gestionnaires concernés. Il peut couvrir à la fois des aspects organisationnels des AUEA (p.ex. développement des activités, mécanismes d'échange, fédération, ...), la définition des mécanismes de participation des usagers à la gestion et au contrôle de la ressource, la mise en place d'incitations aux bonnes pratiques d'économie d'eau, ou encore la réalisation d'études approfondies et de programmes d'encadrement des agriculteurs ciblés et préalablement identifié.

Ce document est le compte-rendu d'un premier atelier de travail regroupant les AUEAs des secteurs N1-2 et N1-3 du périmètre N'Fis en vue de la préparation du processus de concertation.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RENCONTRE



PRESENTATION DES ATTENTES

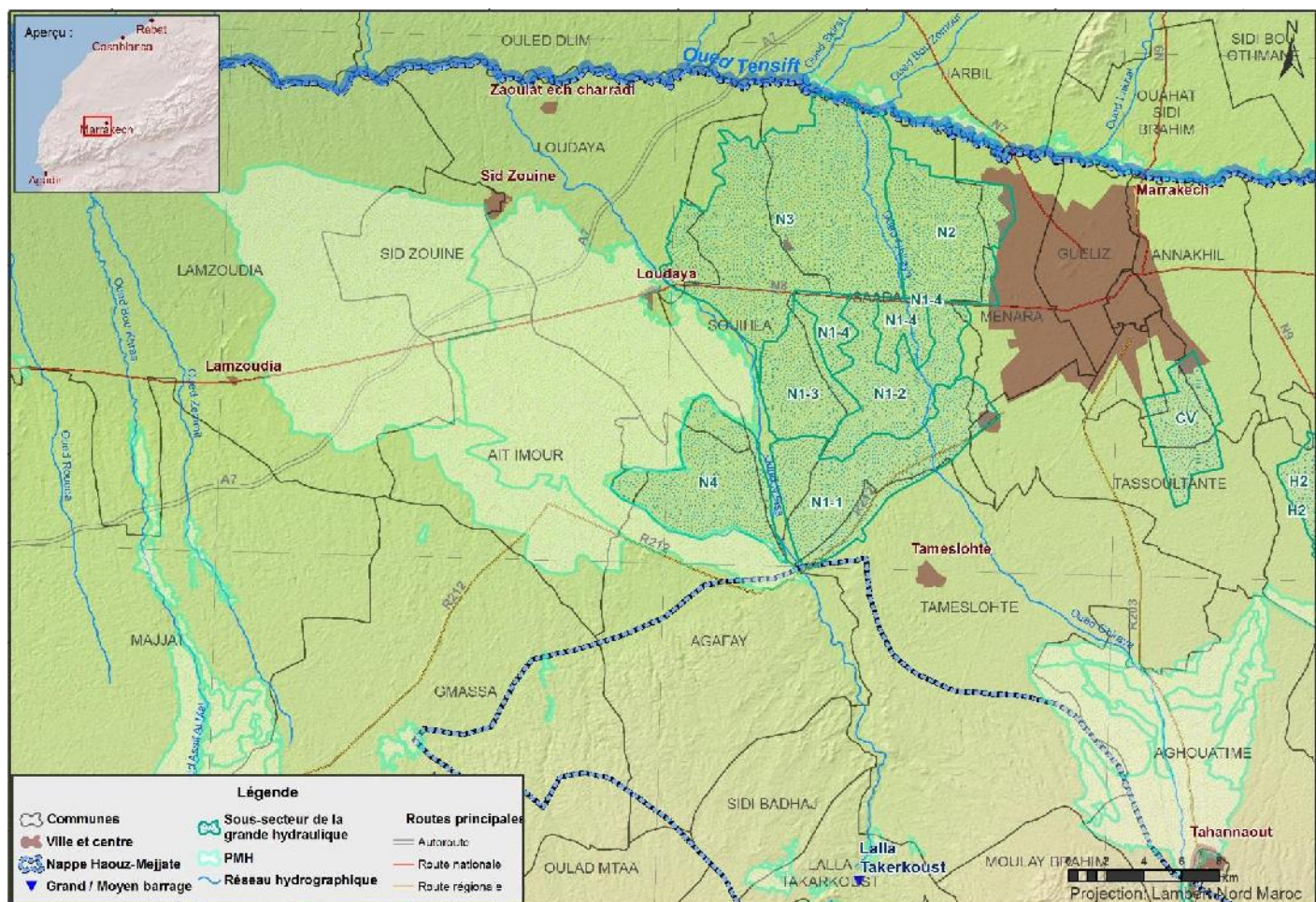
Les participants se sont présentés à tour de rôle et ont exprimé leurs attentes :

- ✓ Une meilleure organisation des associations
- ✓ Pendre connaissance de la situation des ressources en eau
- ✓ Connaitre les possibilités de subvention pour les bassins d'irrigation
- ✓ Se rapprocher davantage de l'administration
- ✓ Résoudre le problème de partage des bornes
- ✓ Faciliter les procédures administratives
- ✓ Renforcer la concertation
- ✓ Participer au programme de partage des eaux d'irrigation
- ✓ Résoudre le problème du foncier
- ✓ Coopérer pour résoudre les problèmes
- ✓ Nouvelles informations sur l'énergie solaire et la filtration des eaux
- ✓ Comment collecter les eaux pour l'irrigation

PRESENTATION DU CONTEXTE DES RESSOURCES EN EAU DANS LE N'FIS

Afin de permettre aux participants de prendre du recul sur les situations individuelles par rapport aux ressources en eau, un support visuel cartographique de la zone du N'fis a été préparé et positionne quelques éléments structurants (les secteurs de la GH, les oueds, la ville de Marrakech et les villages avoisinants...). Sur ce support, l'état des lieux des ressources en eau a été expliqué, en se focalisant sur les éléments suivants :

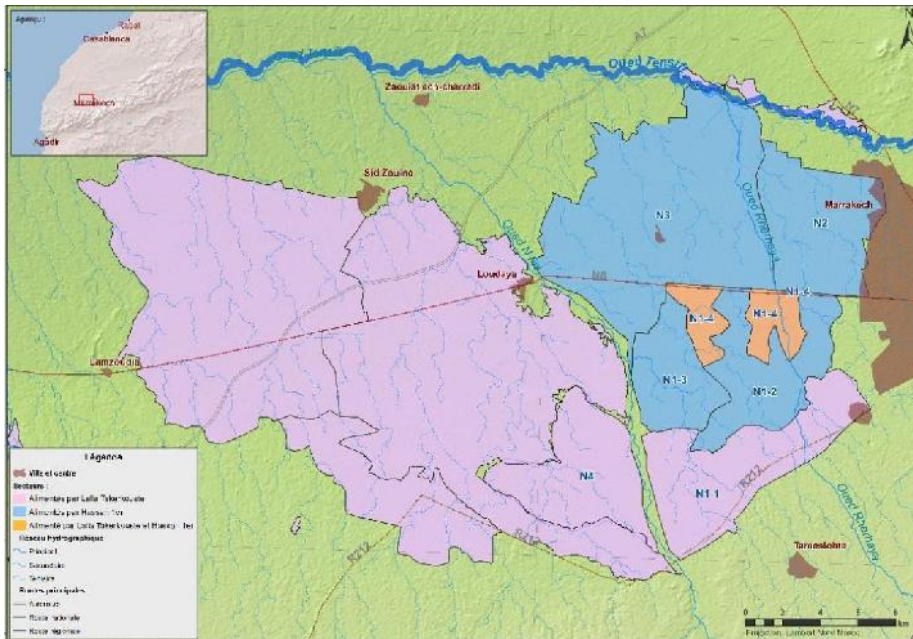
- La situation des périmètres N1-2 et N1-3 au sein de la GH de N'fis ;
- L'origine de l'eau utilisée au niveau du périmètre de N'fis ;
- La situation des ressources en eau souterraine et la baisse de la nappe ;
- La répartition des points d'eau d'exploitation de la nappe ;
- Une brève introduction aux enjeux pré-identifiés dans ce périmètre.



Situation du Périmètre N'Fis

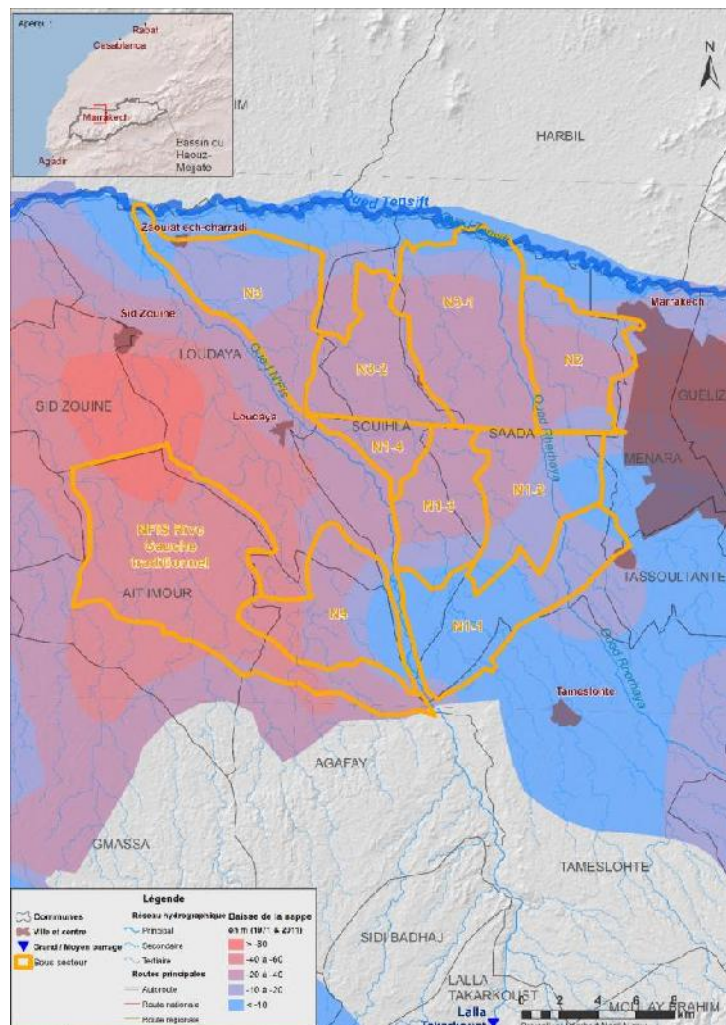
ACCES A L'EAU DE SURFACE

De façon générale, l'accès à l'eau est très hétérogène sur le du territoire du N'Fis. On peut distinguer les zones alimentées par les eaux de surface de celles qui ne le sont pas. Parmi les premières, trois « types » d'eaux de surface ont été identifiés : les eaux de surface sous pression provenant du barrage Hassan 1^{er} ; les eaux de surface sous pression provenant du complexe de barrages Yaacoub El Mansour et Lalla-Takerkoust ; et enfin, les eaux de surface provenant du barrage Lalla-Takerkoust dérivées par les séguias traditionnelles.



ACCES AUX EAUX SOUTERRAINES

Cette hétérogénéité se confirme tant au niveau de l'accès et de la disponibilité en eaux souterraines qu'en termes d'aménagements d'irrigation. Entre 1971 et 2000, une baisse significative du niveau de la nappe a été observée : de 20 à 40 mètres sur la plupart des secteurs, et plus de 60 mètres de baisse enregistrée à Sidi Zouine. L'approvisionnement à partir des ressources en eaux souterraines semble se faire essentiellement de façon individuelle - quelques points d'eau collectifs existent toutefois. L'absence d'écoulements et d'infiltration d'eau au niveau de l'oued N'fis est nettement ressenti par les agriculteurs dont les captages sont situés en bordure d'oued. Enfin les aménagements d'irrigation varient du réseau de séguias traditionnelles au réseau sous-pression (goutte-à-goutte ou gravitaire).



Malgré la grande hétérogénéité de ce territoire, des efforts significatifs en termes d'organisation, de technique, et en matière d'économies d'eau ont été entrepris sur les secteurs N1-2 et N1-3, actuellement en cours de reconversion vers des systèmes collectives d'irrigation localisée.

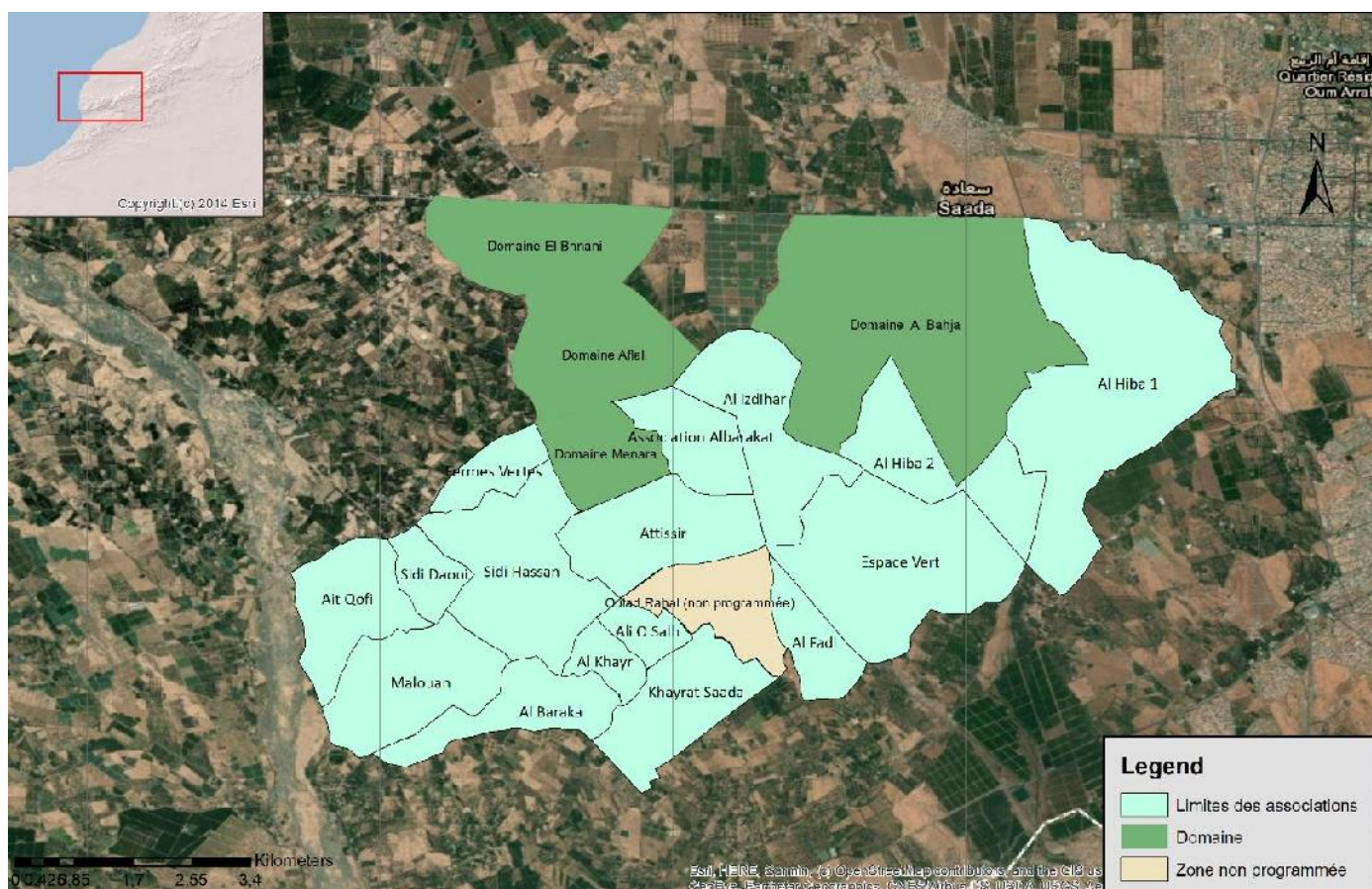
GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Au niveau de ces deux périmètres, la gestion des ressources en eau reste aujourd'hui relativement individuelle puisque la plupart des agriculteurs exploitent les ressources en eaux souterraines en plus de bénéficier des eaux de surface fournies par l'ORMVAH. On note toutefois l'intervention des aiguadiers pour la gestion de la distribution de l'eau de surface au niveau des zones qui ne sont pas encore concernées par la reconversion collective. Le puit individuel de l'agriculteur est connecté systématiquement à la borne d'alimentation de l'exploitation agricole par les eaux de surface.



Des contraintes ont d'ores et déjà été rencontrées au niveau de la gestion du goutte-à-goutte. Il s'agit des contraintes liées à :

- Des aspects techniques : choix du type d'équipements (marque, qualité, ...), colmatage des filtres, emplacement des bornes, ...
- Un problème lié au co-héritage : préparation du dossier de demande de subvention, paiement de la facture entre les cohéritiers ;
- La capacité des agriculteurs à renouveler et à maintenir les équipements dans un bon état – beaucoup d'équipements sont aujourd'hui vétustes ou endommagés ;
- L'adaptation à la nouvelle fréquence d'alimentation en eau de surface et à l'impact de cette fréquence sur les prélèvements dans la nappe ;
- Un faible niveau de circulation des informations au niveau des associations ;
- L'encadrement des agriculteurs et le renforcement de leurs capacités vis-à-vis de la gestion des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte.



Nom de l'Association	Superficie (ha)	convertie et non opérationnelle (ha)	convertie et opérationnel (ha)	Appréciation de la situation des puits
Al Hiba 1	430	0	0	eau suffisante
Espace Vert	400	100	0	eau suffisante avec niveau des puits en baisse
Attissir	174	30	23	eau suffisante avec niveau des puits en baisse
Al Fadl	155	0	0	niveau des puits en baisse
Al Hiba 2	252	0	0	eau suffisante
Al Izdihar	220	0	40	eau suffisante avec niveau des puits en baisse
Albarakat	134	0	52	eau suffisante
Ali O Salh	27	0	0	eau suffisante
Al Khayr	15	0	12	eau suffisante
Al Baraka	36	27	0	eau suffisante avec niveau des puits en baisse
Malouan	250	0	0	eau suffisante
Ait Qofi	307	0	0	
Khayrat Saada	289	0	0	niveau des puits en baisse
Sidi Daoui	78	0	0	eau suffisante avec niveau des puits en baisse
Fermes Vertes	30	0	27	eau en baisse avec quelques puits asséchés
Sidi Hssaine	150	75	0	eau suffisante

***Délimitation des territoires et appréciation de la situation réalisée par les AUEA**

FACTEURS DE RÉUSSITE DE LA CONCERTATION

Suite au travail en groupe sur l'état des lieux, il a été demandé aux participants d'exprimer les conditions de succès de la démarche de concertation dans la zone choisie, en répondant à la question : selon vous, que faut-il prendre en compte dans cette démarche de concertation pour réussir ?



Les facteurs de succès évoqués sont :

- Tenir des réunions périodiques entre les associations, et entre les associations et les institutions ;
- Tirer les leçons des expériences passées ;
- Etablir un lien de confiance entre l'agriculteur et l'Administration ;
- Saisir les agriculteurs par leurs représentations/associations (ne pas interagir avec l'agriculteur directement) ;
- Avoir un bureau de rencontre entre les associations ;
- Encadrer les associations dans les économies d'eau ;
- Sensibiliser des agriculteurs sur l'économie de l'eau ;
- Suivre les différents processus/opérations lancés ;
- Les associations doivent avoir un revenu (part des redevances) ;
- Impliquer les autres agriculteurs dans cette concertation.

Les prérequis de la réussite de la concertation (avant toute démarche)

- Résoudre les problèmes techniques liés à la mise en place des systèmes de goutte-à-goutte ;
- Faciliter les procédures administratives (foncier...) ;
- Régulariser le statut administratif de l'agriculteur.

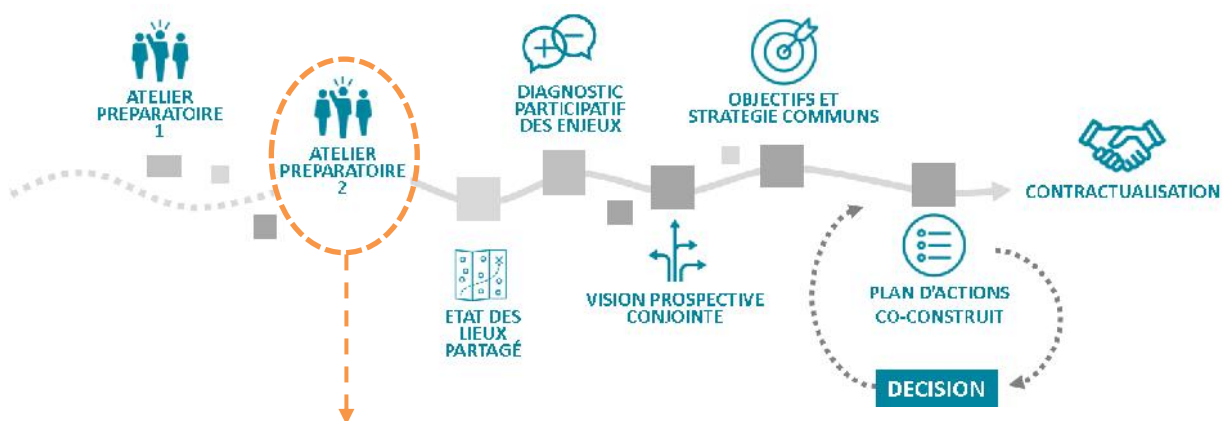


EVALUATION DE LA PREMIERE RENCONTRE

A l'issue de la journée d'échanges, les présidents des associations ont pris la parole à tour de rôle pour mentionner ce qui les a le plus marqué, les principaux points ci-dessous ont été soulevés :

- La plupart des participants ont apprécié le déroulement de l'atelier (la façon de travailler), ce qui en est ressorti, et sont prêts à poursuivre la démarche ;
- La qualité des échanges dans cet atelier pourrait servir d'exemple d'échanges au sein des associations (ça aide à structurer le dialogue et les propositions) ;
- L'un des agriculteurs mentionne sa déception vis-à-vis de ce type de rencontres, car par le passé, les agriculteurs estiment que ça ne donne rien de concret ;
- Les informations apportées sur la zone ont été appréciées ;
- Les attentes vis-à-vis de la suite sont importantes et enthousiastes ;
- Le souhait que le contenu des discussions arrive auprès des décideurs ;
- Certains souhaitent une concertation encore plus élargie (plus d'agriculteurs et administrations régionales, notamment les agents qui ont le pouvoir de décision) ;
- Le souhait d'un suivi est également exprimé et afin que ça ne soit pas quelque chose de ponctuel ou d'occasionnel ;
- La conviction que l'effort partagé entre les parties prenantes est la clé de voute pour garantir la durabilité des ressources et des systèmes qui reposent dessus ;
- L'implication directe de l'agriculteur est de plus en plus évidente ;
- Tout le monde a conscience du lien direct entre l'importance de l'économie d'eau et l'action collective entre les agriculteurs et l'administration ;
- L'importance de prendre en compte la spécificité du contexte socio-culturel local (beaucoup d'agriculteurs âgés, habitudes de travail, traditions...).

PROCHAINES ETAPES



Suite à ce premier atelier, un second atelier préparatoire sera organisé en octobre pour approfondir le diagnostic des enjeux et pour construire un discours commun à toutes les AUEA, qui sera ensuite porté au niveau des administrations concernées.

La phase de concertation pourra alors débuter dans de bonnes dispositions ; chaque atelier regroupera l'ensemble des présidents des associations et les représentants des départements institutionnels concernés.